

RÉUNION 23 JUIN 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mr PUHARRÉ, CAZALETs

Mme SAUVÉ, Mme CHOPIN, Mme LEMBEYE, Mme LAVAUZELLE

PIERAGNOLO,

Absent : Mme LE DOUARON, Mme ROUGIER, Mr GOICOCHEA

Excusés : Mr TARDAN, Mrs BOURROUILH, donne pouvoir à Mr PIERAGNOLO, DINAND donne pouvoir à Mr CAZALETs, Mme DODOGARAY

Secrétaire : Mme LEMBEYE

Convocation : 22/06/2021

En préambule, Madame le Maire demande s'il y a une observation au procès-verbal du 02/06/2021.

Aucune observation supplémentaire n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02/06/2021 est donc approuvé et signé.

Madame le Maire précise qu'une délibération supplémentaire a été rajoutée à l'ordre du jour. Cette délibération concerne la convention pour Petites Villes de demain.

1 : N° 01-06BIS-2021 : AUTORISATION A L'ARRET DE LA SOULTE ET NEGOCIATION DE PRET :

Madame le Maire rappelle aux conseillers que les conditions de remboursement du prêt A331303T font peser de lourdes annuités sur le budget communal. Dans le but de dégager un peu de marge budgétaire pour la réalisation des projets essentiels de la Commune, elle propose de procéder à la résiliation de ce prêt et de le refinancer par un emprunt ayant un profil d'amortissement plus supportable.

Elle explique que la résiliation du contrat actuel doit donner lieu au versement d'une indemnité de remboursement anticipé. Cette soulte est actuellement estimée à un peu plus de 96 000 € mais son montant définitif ne pourra être déterminé qu'au moment de la signature de la résiliation. Elle demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à conduire les opérations nécessaires à la résiliation dans la limite de 105 000 € de soulte.

Une fois le prêt A331303T résilié, le capital restant dû (640 583,62 €) ainsi que 65 000 € de soulte feront l'objet d'un emprunt de refinancement d'un montant de 705 583,62 €.

L'offre présentée par la Caisse d'Epargne répond aux caractéristiques suivantes :

- Prêt à taux fixe
- Taux : 0.85%
- Profil d'amortissement : échéances constantes

- Périodicité : annuelle
- Durée : 13 ans
- Frais de dossier : 800€

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la résiliation du prêt A331303T et la conclusion de cet emprunt.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- DÉCIDE de résilier le prêt A331303T pour un capital restant dû de 640 583,62€ moyennant une indemnité de remboursement anticipé ne pouvant dépasser 105 000€.

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 705 583,62 euros (y compris 65 000 € de capitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé) émis aux conditions suivantes :

- o Prêt à taux fixe
- o Taux : 0.85%
- o Profil d'amortissement : échéances constantes
- o Périodicité : annuelle
- o Durée : 13 ans
- o Frais de dossier : 800€

- CHARGE Madame le Maire de conduire les opérations nécessaires à la résiliation du contrat de prêt A331303T et de signer le contrat afférent au nouvel emprunt.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10
 Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2 : N°02-06BIS-2021 : RECRUTEMENT DES CONTRATS SERVICES CIVIQUES :

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux le choix de commencer la phase de recrutement pour les services civiques afin que la prise de poste soit effective au 1^{er} Septembre 2021 et ainsi fournir un appui aux écoles, aux associations, services techniques, pour le contact avec la population...

En effet, actuellement les 2 jeunes effectuant un service civique pour le compte de la commune mènent des tâches utiles et précieuses. Leur polyvalence et leur volonté est très appréciée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de lancer la phase de recrutement pour les services civiques
- CHARGE Mme CHOPIN conseillère de mener à bien cette mission

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10
 Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : N°03-06BIS-2021 : ANIMATION DES MARCHÉS D'ÉTÉ :

Mr PIERAGNOLO propose aux conseillers municipaux de mettre en place une animation musicale lors des marchés d'été soit tous les dimanches.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE Mr PIERAGNOLO à mettre en place 4 animations pour le marché du dimanche
- CHARGE Mr PIERAGNOLO de trouver les artistes pour cette animation
- DONNE à Mr PIERAGNOLO une enveloppe de 1400€ pour les groupes de musique.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : N°04-06BIS-2021 : MODIFICATION DES REGISSEURS ET MANDATAIRE SUR LA REGIE DROIT DE PLACE :

Madame le Maire propose aux conseillers de modifier le nom de la personne en charge de la régie droit de place (régisseur) ainsi que de nommer 2 mandataires.

Elle propose donc de nommer régisseuse Mme Hernandez Sophie, et en mandataire Mr Pieragnolo ainsi que Mr Campistrouts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- ACCEPTE la modification de nomination de régisseur et mandataire de la régie droit de place
- CHARGE Mme le Maire de formaliser l'arrêté

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5 : N°05-06BIS-2021 : CONVENTION LACAZE AUX SOTTISES :

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux une convention avec Lacaze aux sottises.

Cette convention a pour projet de mettre en place une présence artistique sur le territoire du Béarn grâce à une compagnie régionale : la Compagnie de l'Homme Debout.

Des marionnettes géantes ou encore des installations dans l'espace public ou bien des ateliers participatifs seront proposés.

Cet évènement se tiendra du 11 au 17 Octobre à Navarrenx dont les ateliers seront sous la halle de la mairie et la sculpture sera positionné sur la butte à droite après le pont, entre les remparts et le gave.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- VALIDE la convention avec Lacaze aux sottises

- CHARGE Mme le Maire de signer la convention

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6 : N°06-06BIS-2021 : REVISION DU PRIX DU FOIRAIL :

Madame le Maire fait un point sur le peu de visites qu'il y a eu au Gite du Foirail. Elle explique également aux conseillers municipaux l'avis d'un agent immobilier sur une baisse du prix de vente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- DECIDE de baisser le prix de vente du gite du Foirail pour un montant de 125 000€ net vendeur
- CHARGE Mme le Maire d'en informer les agences immobilières

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

7 : N°07-06BIS-2021 : DEVIS POUR LE PLUVIALE

Monsieur CAZALETS exposer les devis proposés par l'entreprise SOCATP pour la réalisation de travaux d'amélioration et de reprise des connexions sur le réseau pluvial, concomitamment aux travaux de mise en séparatif du SIVU d'assainissement.

Les prix proposés par SOCATP sont ceux issus du marché passé par le SIVU à l'issue d'un appel d'offres qui a vu le montant des opérations se révéler très inférieur aux estimations du maître d'œuvre.

Il est donc intéressant d'utiliser ces prix très compétitifs sans repasser de consultation, et la concomitance des travaux permet des économies d'échelle (signalisation, DICT, déviations, installations de chantier...).

Il est proposé au Conseil de valider la proposition de SOCATP à hauteur de 45 691 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- VALIDE la proposition de l'entreprise SOCATP
- CHARGE Mme le Maire de signer les devis

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 10

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

8 : N°08-06BIS-2021 : CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

Mme le Maire indique aux conseillers municipaux que la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires, de l'Etat et du département, dans le programme « Petites Villes de Demain ».

Mme le Maire précise que la convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- ARROUVE la convention proposée par l'Etat pour l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »
- AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention.

Vote CONTRE : 0

ABS :

POUR : 10

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

9 : DIVERS :

- La gestion et l'entretien du cimetière sont en évolution afin d'intégrer les objectifs « zéro phyto ». Un contact a été pris avec le bureau d'étude TERRITORI pour faire évoluer la gestion différenciée du cimetière et pouvoir répondre à un appel à projets du Département. Ce projet s'inscrit dans la suite des actions lancées (colombarium, inventaire des tombes, accessibilité pour les PMR...) qui visent à faire évoluer les pratiques et faire du cimetière un lieu accueillant et plaisant pour les familles qui viennent s'y recueillir.
- Panneau d'affichage des animations d'été. Une vingtaine d'animations sont programmées par les différentes associations (Echarpes Blanches, EABN, MMN, Bastides enchantées...), la CCBG et l'office du tourisme. Ces panneaux seront remis pour informer la population et les touristes des événements à venir.
- Inauguration du théâtre Pierre et Vestiges au théâtre à 11h30
- La saison d'accueil du pèlerin par "un pot" avec l'ensemble des accueillants aura lieu le mardi 29 juin à 18h30 sous le préau du Collège St Joseph

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 8 délibérations : du n° 01/06BIS/2021 au n° 08/06BIS/2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle Excusée
PUHARRÉ Michel	BOURROUILH Joel donne pouvoir à Mr PIERAGNOLO
ROUGIER Tiphaine Absente	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETS Henri	TARDAN Emile Excusé
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne Absente
DINAND Jacques donne pouvoir à Mr CAZALETS	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc Absent	